

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2024/14

L'an deux mille vingt-quatre, et le 04 avril, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au l'usine d'eau potable du syndicat sur la commune de CALMONT (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Jean-Louis BRAYE, Thierry BONCOURRE, Joël CAZAJUS, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Christophe DEMESSANCE, Claude DIDIER, Éric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Sylvain JUSTAUT, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Abdelrani MAHCER, Dominique MARQUET, Joël MASSACRIER, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Henri-Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Christophe FREZOU, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Éric MARTY, René PACHER, Patrick PALLEJA, Nadine ROUGE, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Serge KONDRYSZYN procuration à Olivier MEROU
- Louis MARETTE procuration à Laurette BEAUMONT
- Guy MERCADIE procuration à Jean-Louis REMY
- Francette ROS NONO procuration à Marielle PEIRO

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MEROU

EMPRUNT TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE CONDUITE SUR LA COMMUNE DE LAGARDE, NAILLOUX ET BEAUMONT SUR LEZE

Afin de financer les travaux Déplacement des conduites de Lagarde, Nailloux et Beaumont sur Lèze, il convient de recourir à l'emprunt selon le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement			
Déplacement conduite Lagarde, Nailloux et Beaumont sur Lèze			
DEPENSES	Montant	RECETTES	MONTANT
Etudes, CSPS, Contrôle	1 450,00	Subvention Département	0
Honoraires de Maîtrise d'œuvre	3 179,13	Subvention AEAG	0
Travaux	278 624,86	Emprunt Caisse Prêteuse	115 000,00
		Fonds propres	168 253,99
TOTAL HT	283 253,99	Total HT	283 253,99
TVA à 20 %	56 650,80		
TOTAL TTC	339 904,79	TOTAL TTC	339 904,79

Une consultation bancaire a été lancée afin de contracter un emprunt d'un montant de 115 000 €. Les offres de 4 organismes ont été réceptionnées : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Caisse d'épargne et la Banque Postale.

Après étude des dossiers, Monsieur le Président propose de retenir l'offre de la Banque Postale selon les caractéristiques suivantes :

- montant : 115 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe : 3,64 %
- échéance : annuelle
- amortissement du capital : dégressif , échéance constante
- frais de dossier : 200 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité adopte à l'unanimité la proposition telle que présentée et autorise Monsieur le Président à signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces utiles en cette affaire.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Le Président
Jean-Louis RÉMY

